

de la situation, écrivit une lettre personnelle à Victor-Emmanuel, lui signalant cet acte monstrueux et le priant d'y porter remède. Le roi fut vivement frappé et touché de la lettre que lui avait portée le marquis Crispolti, garde-noble de Sa Sainteté, et donna immédiatement des ordres pour que la maison fût fermée. Le conseil des ministres opposa des remontrances basées sur la liberté du vice et sur l'absence de textes de loi sur lesquels on pût s'appuyer pour porter cette décision. Mais Victor-Emmanuel, qui, quand il le voulait, savait avoir une volonté, exigea que le ministre de l'intérieur prît immédiatement des mesures; et conformément à la volonté du roi, le ministre s'inclina et tout fut arrangé. Nous voyons donc, aux premiers jours de la prise de Rome, le Pape Pie IX écrire directement au roi Victor-Emmanuel et son entremise avoir un heureux résultat.

Les objections, dont j'ai parlé, roulent sur deux points différents, mais connexes; l'un est l'interdit jeté sur le Quirinal, l'autre l'excommunication lancée contre les usurpateurs du pouvoir temporel. Prenons la seconde question qui est d'un ordre plus général.

Le pape publia en 1864 le *Syllabus* comme appendice à l'encyclique *Quanta Cura*; on ne cite pas l'encyclique alors que tout le monde parle du *Syllabus*. Il faut remarquer que ces deux documents avaient une valeur différente. Dans l'encyclique *Quanta cura*, le pape, comme chef de l'Eglise, stigmatisait les erreurs modernes et le *Syllabus* n'en était que le résumé rangé sous une forme méthodique. L'encyclique était un document dans lequel le pape se servait de son magistère suprême; le *Syllabus* était un ensemble de condamnations portées, soit par Pie IX, soit par ses prédécesseurs, contre les erreurs modernes. Il n'ajoutait rien à la valeur des